



N°158 NOVEMBRE 2024

Bulletin d'informations municipales édité par la mairie de La Ferté-Milon

SITE INTERNET www.lafertemilon.fr ADRESSE MAIL accueil@lafertemilon.fr PANNEAU LUMINEUX en centre ville PANNEAU POCKET sur vos mobiles

La FERTÉ-MILON samedi 12 OCTOBRE 9H44



La ville et les habitants surpris par les inondations 48 heures de secours et d'entraide organisés !

Depuis les dernières inondations de 1995 et de 2001, la mise en place d'un clapet de régulation sur l'écluse de l'Ourcq avait permis d'éviter des inondations majeures.

Les événements climatiques de ces derniers jours, le passage de la tempête KIRK (plus de 70 mm/m² d'eau en moyenne sur le bassin versant) ajouté à des sols déjà saturés en eau, ont entraîné la crue des rivières de l'Ourcq et de la Savières en amont du canal et le débordement des marais sur le lit majeur des rivières.

Il s'est ensuivi une montée très rapide des eaux dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 octobre, obligeant les pompiers à évacuer les habitants de l'avenue de Verdun en premier lieu puis d'une partie de la rue de la Chaussée en second.

Je souhaite revenir sur plusieurs points :

- non, aucune alerte préalable n'avait été donnée, ce qui nous aurait permis de prévenir en amont les habitants et entreprises de la zone.
- non, les clapets et les déversoirs de l'Ourcq en aval de La Ferté-Milon n'étaient pas fermés et avaient bien été ouverts pour faciliter la circulation de l'eau et éviter des retenues.
- non, l'entretien des fossés n'est pas à l'origine de cette crue.

Sous le commandement des pompiers, avec le soutien des gendarmes, des agents et élus de la communes, les secours se sont focalisés sur la sauvegarde des personnes qui ont été mises à l'abri dans la nuit à la salle polyvalente qui a été ouverte tout le week-end.

Je tiens à remercier les pompiers, les gendarmes, les élus, les services de la commune et de la Communauté de communes, de la sous-préfecture, le vestiaire du CCAS,

la Croix Rouge, les habitants qui se sont relayés pour la gestion de cette situation de crise.

Nous avons à déplorer beaucoup de dégâts matériels dans les habitations, les bâtiments et heureusement sans victime. La commune de La Ferté-Milon a déposé dès lundi 14 octobre la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui a été traitée en procédure accélérée par les services de la Préfecture.

Après le passage des experts mandatés par les assurances, les services techniques de la commune et des bénévoles pourront intervenir sur votre demande pour vous aider à vider, nettoyer votre habitation.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter soutien et aide dans la gestion de cet événement.

Bien évidemment, un retour d'expérience (RETEX) devra être fait formalisant les éléments positifs et les axes d'améliorations identifiés au cours de la gestion de la crise. Il faudra y associer également le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont ainsi que la mairie de Paris en charge du canal de l'Ourcq, mais également l'ensemble des communes sinistrées pour une meilleure compréhension de l'évènement et voir ce qui peut être fait pour éviter, prévenir au mieux.

Un grand réseau de solidarité s'est installé et va continuer à l'être pour accompagner les sinistrés dans ce traumatisme.

Bien à vous,

Céline Le Frère
Maire de La Ferté-Milon

Les pompiers du département
sont mobilisés sur la commune

L'inondation en quelques chiffres

58 personnes ont été directement touchées.

19 personnes ont été mises en sécurité et prises en charge dans le centre d'accueil communal.

Une soixantaine d'habitations et six établissements recevant du public sont sinistrés.

5 familles ont déjà été ré-équipées grâce aux bénévoles du vestiaire du CCAS et aux nombreux dons des Milonais.

DERNIÈRE MINUTE

Etat de catastrophe naturelle

Par arrêté ministériel du 23 octobre 2024 publié le 26 octobre 2024 au journal officiel, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les inondations du 11 au 13 octobre 2024 pour 58 communes de l'Aisne dont La Ferté-Milon

Les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de cet arrêté pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leurs compagnies d'assurances.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050397283>

AGENDA

Dimanche 10 novembre

Marché campagnard sur l'île Lamiche de 8h à 13h



Lundi 11 novembre

Célébration de l'armistice de la guerre 14-18

10h30 Messe en l'honneur des morts pour la France
Église Saint-Nicolas

11h30 Dépôt de gerbe au monument aux morts



Samedi 16 novembre

Porte ouverte du multi-accueil Les Bout'choux de 10h à 17h.
Accès par l'abribus

Dimanche 20 novembre

MJC · Randonnée pédestre
Rassemblement sur le mail à 14h.
Annulation si météo dangereuse



Samedi 16

Dimanche 17 novembre

Braderie du Vestiaire

de 10h à 18h

10 rue de Villers, à côté de Carrefour Contact

Vêtements, petits électroménagers, meubles, etc.



Samedi 30 novembre 14h à 18h

Dimanche 1^{er} décembre 10h à 17h

Marché de Noël de la MJC

dans les locaux de la salle polyvalente, 9 allée Montolon.

Les exposants peuvent toujours s'inscrire au 03.23.96.76.51



Dimanche 1^{er} décembre

Église Saint-Nicolas à 16h

Concert Duo Saxophone & trompette

Adrien Amey et Antoine Berjeaut, complices de longue date du fameux Surnatural Orchestra, joueront une création spéciale à l'Église St Nicolas. Vous pourrez découvrir un duo de trompette et saxophone sur des mélodies et des improvisations contemplatives.

Organisé par MRPM (durée 1h) entrée 10 €

CCAS

Bénéficiaires du CCAS

Les personnes de plus de 70 ans et non imposables et désirant bénéficier des bons cadeaux du CCAS : n'oubliez pas de déposer une copie de votre avis de non-imposition 2023 à la mairie.



Inscriptions

Les inscriptions aux Restos du Cœur seront reçues exclusivement sur rendez-vous, le jeudi 14 novembre à Villers-Cotterêts.

Les rendez-vous d'inscription seront fixés en mairie de La Ferté-Milon jusqu'au 12 novembre.



Décorations de Noël

Si vous avez du temps libre et souhaitez participer aux décorations de Noël, vous pouvez rejoindre James et son équipe. N'hésitez pas à appeler au 06.87.57.72.79 ou envoyer un message pour obtenir des renseignements.



Permanence ABF en mairie sur inscription

Jeu 7 novembre de 10h à 12h. RDV obligatoire au 03.23.96.70.45

Le mot de l'opposition Collectif avenir et progrès

Lors du conseil municipal du 7 octobre, nous avons découvert que la majorité voulait acheter pour 4 000 € le terrain boisé en haut de la rue des Galets, ce qui nécessiterait d'importants travaux de terrassement. Dans quel but ? Installer les services techniques de notre ville et développer un projet de réhabilitation de l'ancien silo. N'y a-t-il pas d'autre projet à terminer avant ? Notre ville possède des terrains et bâtiments délaissés (autour de la mairie, de l'ancienne maison de retraite...) qui pourraient accueillir nos services techniques.

A été présentée en conseil une demande de subvention (3 000 €) de l'ADAMA (qui est une structure hors de notre territoire) en vue d'un concert de musique classique. Nous avons voté contre, car le conseil a réduit, au printemps, les subventions aux petites associations du territoire. Pourquoi privilégier de nouveau la musique classique alors que nos associations auraient besoin de cet argent ?

Enfin, revenons sur l'inondation survenue dans notre commune, une répétition de celle de 2001. Bien que la station de contrôle de Chouy ait borné et enregistré un pic dès jeudi à 16 h (très mauvais signe avant-coureur, présage que la situation allait s'emballer) et qu'une réunion de crise des élus se soit tenue le vendredi en fin de journée, il n'y a eu aucune action de prévention. Dans d'autres communes, on alerte, on pose des parpaings, des sacs de sable. Là, rien. Nous, élus de l'opposition, n'avons pas été informés de cette réunion (nous avons été prévenus par des voisins), alors que l'un de nos élus a des compétences en gestion des risques et des crises, et, maintenant, madame le maire nous reproche de ne pas avoir deviné que cette réunion avait lieu. Nous ne sommes pas devins.

La zone touchée étant classée en zone PPRI, des procédures auraient dû être mises en place, la mairie ne possédant même pas le contact des habitants, locataires et propriétaires. Durant le week-end, deux adjointes seulement étaient sur le terrain, palliant l'absence des deux adjoints en vacances (qui n'ont pas pris la peine de revenir rapidement). Voilà donc le bon sens de la majorité municipale, même en temps de crise.



Après-midi CCAS

Ce n'est pas moins de 60 personnes qui ont participé à l'après-midi dansante, dans une ambiance joyeuses et animée par le plaisir de se retrouver et de partager un bon goûter.

Françoise Bocquet

Compte-rendu conseil municipal du 7 octobre 2024

En vertu des délégations accordées au maire par le conseil municipal lors de sa séance du 29 juin 2020, la liste des décisions prises par délégation est présentée :

- Avenant en plus-value dans le cadre du multi-accueil pour un montant de + 4 525 € pour le lot isolation thermique par l'extérieur, ravalement, + 3015 € pour le lot menuiseries extérieures aluminium et acier, serrurerie, + 451 € pour le lot électricité, alarme incendie.

Bilan financier de l'opération relative à l'aménagement du multi-accueil :

Montant estimatif PRO..... 509 505 €

Montant total HT des travaux..... 499 362 €

- Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de la Communauté de Communes Retz en Valois pour l'exercice 2023, conformément à l'article L5211.93 du Code Général des collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal décide :

✓ De confier l'instruction des demandes d'enseignes au Pôle Droit des Sols de la Communauté de Communes.

✓ D'approuver le remplacement d'un candélabre accidenté : rue Eugène Lavieille pour un montant de 1815,83 €.

✓ D'acquérir 8892 m² de terrain issus de la parcelle cadastrée ZC 524 et jouxtant la rue des Galets pour un montant de 4 494 €. Cette parcelle se situe dans l'espace dédié aux activités artisanales et pourrait accueillir un projet de transfert des services techniques dans un bâtiment plus adapté et plus fonctionnel.

✓ D'approuver les termes de la convention avec l'ADAMA pour l'organisation d'un concert le 7 septembre dernier. Le coût pour la commune s'élève à 3 000 € pour une participation de l'ADAMA à hauteur de 13 000 €.

✓ D'approuver les termes d'une convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne pour le service de médecine du travail des agents communaux.

✓ D'approuver les termes de la convention de répartition des coûts entre la commune et Clésence pour le remplacement de la chaudière de la gendarmerie.

✓ De renoncer à exercer le droit de préemption urbain sur diverses propriétés.

Les Bout'choux

La halte-garderie les Bout'choux fait peau neuve !

Les travaux du multi-accueil sont terminés. Cette structure, en complément de la garde par des assistantes maternelles de la commune, est une réelle opportunité pour les familles.

La mise en place se fera en deux étapes :

- la première avec le déménagement de la halte-garderie dans son format actuel dès la rentrée des vacances d'automne.

- la deuxième étape avec l'ouverture de la crèche du lundi au vendredi dès que le nombre d'enfants sera suffisant et au plus tard en septembre 2025.

L'association Familles Rurales reste notre interlocuteur et conserve la gestion du lieu pour le compte de la mairie.

N'hésitez pas à contacter les puéricultrices pour réserver rapidement une place parmi les 14 disponibles de la structure.

Caroline Mas

Un nouvel espace pour les tout-petits

Il s'en est passé des évolutions depuis le démarrage dans le camion itinérant puis à la maison Saint-Michel ayant accueilli plusieurs générations d'enfants !

Après plus de 20 ans passés dans la maison Saint-Michel, la halte déménage, juste à côté, dans les anciens logements des instituteurs entièrement réhabilités en un bâtiment multi-accueil.

Une salle de jeu de 60 m², deux dortoirs, une cuisine flambant neuve, des jeux, un espace dans le jardin, bref, un lieu adapté à l'épanouissement de vos tout-petits !

Nous vous invitons à nous rencontrer et visiter les locaux lors de la **journée porte ouverte du 16 novembre de 10h à 17h**. L'accès se fera par la porte dans l'abribus. On vous attend !



CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ

Un arrêté de mise en sécurité d'urgence et péril imminent pour le 57 rue de Meaux



Nous avons été alertés par le voisinage immédiat de la dégradation progressive du bâtiment et notamment de la toiture qui présentait en son centre un affaissement inquiétant. Malheureusement dans le domaine privé et sans interlocuteur (succession vacante), nous ne pouvions que constater et non anticiper des travaux de renforcement, voire de démolition de ce bâtiment très vétuste.

Suite à un fort coup de vent, l'immeuble s'est effondré et a fait l'objet d'une procédure de mise en sécurité: péril imminent.

Le rapport de visite de l'expert mandaté par le tribunal administratif a imposé un certain nombre de mesures à la commune pour mettre immédiatement les tiers en sécurité :

- ⊗ interdire l'accès au bâtiment et bâtiments mitoyens,
- ⊗ interdire l'usage du trottoir,
- ⊗ sécuriser la chaussée en limitant la vitesse par la mise en place de plots et de feux alternants.

Au terme du délai de la procédure, la commune sera en droit de faire réaliser d'office les travaux de mise en sécurité du bâtiment. Ces travaux devront obligatoirement être précédés de diagnostics avant travaux, et de l'établissement de divers devis validés par le conseil municipal. Les frais engagés seront à charge de la commune dans l'attente d'un recouvrement sur la potentielle succession.

Marc Andrieux



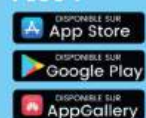
Avis de fermeture de la rue du Vieux Château pour sa portion comprise entre l'esplanade et le stade municipal du 13 novembre, 7h au 15 novembre, 17h.

Panneau Pocket

Téléchargez gratuitement et sans abonnement l'application Panneau Pocket sur votre mobile



N'ATTENDEZ PLUS !



Choisissez la ville en saisissant son code postal

www.panneaupocket.com
app.panneaupocket.com

VIE ASSOCIATIVE

Jean Racine et son Terroir

En 2025, l'enfant de La Ferté-Milon va faire l'objet d'une nouvelle biographie : après Alexandre Dumas, La Fontaine, Jules Verne et Colette, la maison d'édition Cours Toujours a décidé de publier Tout sur Racine (ou presque). Nous vous tiendrons bien entendu informés de sa date de parution.



D'autre part, en vue du renouvellement de l'exposition temporaire consacrée à La Ferté-Milon, l'association Jean Racine et son Terroir recherche des tableaux ou des œuvres représentant la ville. Le cas échéant, ou si vous souhaitez participer à ce projet, venez nous rencontrer au musée (2 rue des Bouchers), le dernier vendredi de chaque mois à 18h.

Michel Ferté, président, et le bureau

Club Jean Racine

En octobre, vingt-cinq adhérents du Club Jean Racine ont assisté à la représentation de *Dernier coup de ciseaux* à Paris au Théâtre des Mathurins. Nous avons découvert une pièce interactive et devons aider les policiers à trouver le criminel. Bien que les acteurs soient peu connus, leur talent était là et ils nous ont fait rire.

Prochaine rencontre, le 11 décembre pour le loto annuel réservé à nos adhérents.

Si nos activités du mercredi et les sorties que l'on effectue vous tentent, venez nous retrouver. Les inscriptions peuvent se faire le mercredi après-midi entre 14h et 17h au 1 rue St-Lazare (maison à côté de l'école) ou par mail à l'adresse suivante : clubjeanracine@orange.fr ou au 06.27.55.92.99 M^{me} Meunier.

Denise Meunier, présidente et le bureau



Au Fil Des Ans

À l'automne, faisons provision des dernières lueurs de l'été pour affronter les jours gris que nous promet chaque hiver et pour cela, faisons la fête !

Les bénévoles de l'association Au Fil des Ans, ont réuni les résidents de la maison de retraite pour fêter les anniversaires du troisième trimestre. À cette occasion, nous avons distribué les petits cadeaux habituels mais auparavant, le spectacle de magie de Mat Rivers a enchanté les spectateurs et spectatrices. Ébahies et stupéfaites par l'inventivité et la maestria du magicien à faire apparaître des objets, les personnes âgées n'en revenaient pas de la capacité du mentaliste à deviner des événements les plus personnels. Des applaudissements nourris ainsi qu'un goûter confectionné par la maison de retraite, ont clôturé cette après-midi festive.

Nous tenons dans cette tribune à remercier chaleureusement les bénévoles du vestiaire de la CCAS de La Ferté-Milon pour leurs dons de peluches à l'attention des résidents de la maison de retraite.

« Lève la tête, homme du soir, la grande rose des ans tourne à ton front serein, grand âge nous voici ! » Saint-John Perse 1960

Mireille Létoffé, présidente



FOOTBALL

La reprise des jeunes catégories de l'AS Milonaise à Faverolles

Les entraînements ont redémarré avec enthousiasme :

- de 15h à 17h : U6-U7, U8-U9, U10-U11
- de 17h à 19h : U12-U13

Nous vous attendons chaque dimanche après-midi pour partager un moment convivial. Une buvette sera à votre disposition pour vous restaurer tout en encourageant nos jeunes talents !

L'AS Milonaise Faverolles organisera également son **loto annuel** le 23 novembre 2024.

Suivez notre page Facebook pour rester informés de nos événements et ne rien manquer ! Sportivement, Bruno Landelle, Président laferte-milon.as.519590@lfhf.fr

HALTÉROPHILIE

Pour pratiquer du sport (haltérophilie, musculation, cardio) en toute confiance et en sécurité, vous n'avez pas besoin d'être performant pour commencer. Venez bouger pour vous muscler, vous renforcer ou vous sentir mieux dans votre corps.

Des coaches diplômés vous attendent au gymnase lundi, mercredi, vendredi de 17h à 20h et le samedi de 10h à 12h (hors compétition).

Vous aimez bouger votre corps et avez (ou pas) le rythme dans la peau, rejoignez les cours de zumba adultes le mardi et le jeudi de 18h15 à 19h30 au gymnase.

Tu as entre 6 et 11 ans, tu aimes danser, t'amuser alors rejoins-nous au cours de zumba Kids le vendredi de 17h30 à 18h45 au gymnase.



La Marche rose même si la date a été reportée les marcheurs étaient au rendez-vous, accueillis par Mireille Létoffé et Chantal Gantier sur le stand de la Ligue contre le cancer du sein. Le parcours était tracé par la MJC.

Ce rendez-vous est devenu un temps fort dans le calendrier milonais.

Bravo à tous pour votre soutien !



La MJC a pu continuer d'investir dans du matériel de **cirque** et le partenariat avec les Empires de la Lune se poursuit les vendredis de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 20h. Les mamans peuvent participer avec les plus petits. Du petit matériel est prêt pour faire patienter

les enfants spectateurs qui regardent évoluer leurs frères ou leurs sœurs. Tout se passe idéalement dans la bonne humeur et le respect des autres.



Samedi artistique : la première session proposée par Ghislaine a connu un beau succès. Prochaine date : samedi 2 novembre.

Atelier théâtre tout public de 10h à 12h.

Atelier pictural tout public "page créative" de 14h à 16h.

Repas tiré du sac possible sur place au chaud. Condition : adhésion MJC + 15 € par atelier. Réservation souhaitée au 06.81.88.10.20.



Tennis

En ce début de saison, la vie de notre association bat son plein.

Notre assemblée générale s'est déroulée le samedi 12 octobre. Suite à la démission de notre président Christophe Martin que nos membres remercient pour son implication, un nouveau bureau et comité de direction ont été définis. Ainsi, Aurore Dewelle a été élue à l'unanimité présidente de l'association, (félicitations à elle !) accompagnée par Benoit Point en qualité de trésorier, par Jérémie Dewelle comme secrétaire et par Léa Lhermitte comme responsable pédagogique. Le nouveau bureau s'est mis en place, avec une volonté de continuité et de nouveaux projets. Supervisé par Marc Doutreluingne, également membre du comité de direction, un nouveau chapitre de notre club s'ouvre.

Le premier cycle des cours touchant à sa fin, nous en avons profité pour fêter Halloween. Les enfants sont venus déguisés, le tennis club a été décoré, et un goûter leur a été proposé. Comme vous pouvez le voir, s'amuser au tennis déguisé est possible, et grand plus, les enfants étaient contents ce qui est le plus important.

Un grand merci aux parents et à nos jeunes pousses d'avoir joué le jeu et cela n'est que le début...

Avec toujours nos portes ouvertes pour les plus petits et les plus grands.

L'équipe du Tennis Club

Mairie de La Ferté-Milon
29, rue de la Chaussée 02460 La Ferté-Milon
© 03.23.96.70.45

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et l'après-midi sur rendez-vous, le samedi de 9h à 12h

BULLETIN N°158 NOVEMBRE 2024

Directrice de publication : Céline Le Frère, maire de La Ferté-Milon
Les textes fournis par les associations et autres le sont sous la responsabilité des auteurs • Version numérique téléchargeable sur www.lafertemilon.fr • IPNS •
Ne pas jeter sur la voie publique.



Information
parvenue en mairie
le 29/10/2024



AIDE EXCEPTIONNELLE - Catastrophe naturelle

La région Hauts de France dispose d'un fonds de secours exceptionnel à destination des particuliers (FSEP)

Cette aide permet de renforcer les mesures de soutien aux sinistrés par la prise en charge de 50% du montant de la franchise d'assurance pour les particuliers qui ne bénéficient pas d'un fonds de secours mis en place par leur Département.

Les dossiers complets sont à déposer avec le lien suivant :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=FSEP>

- Pour les **entreprises** : L'aide exceptionnelle aux entreprises sinistrées par les inondations (**FASE**) ;
- Pour les agriculteurs : **Le Pass'Agri Filières** et le dispositif de prise en charge des frais financiers liés au réaménagement des encours financiers.

L'antenne de la Région Hauts-de-France de SOISSONS est à votre disposition pour tout complément d'information et pour
l'accompagnement dans les démarches.

Antenne de la Région de SOISSONS :

2 allée des Nobel Parc Gouraud 02200 SOISSONS

Tél. 03 74 27 30 34 antenne-soissons@hautsdefrance.fr

Mairie de La Ferté-Milon

29, rue de la Chaussée
02460 La Ferté-Milon
T. 03.23.96.70.75